

**Réunion du 05 septembre 2023**

**Convocation et affichage du 31 août 2023**

**Présents** : HEBERT Françoise, MONDHER Annick, QUONIAM Gilbert, DAVID Clément, BOULANGER Sophie, VOLETTE Jérôme, VOILLOT Aurore, EL SARAKBY Adib, SAOUT Maelle, LEMERCIER Jacques, PREVOST Sylvie, DESGRANGES Jean-Louis

**Absents** : NOLLET Nicolas,

**Procurations** :

**Secrétaire** : HEBERT Françoise

**APPROBATION COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2023**

**Votants 12 Pour 12 Contre 0 Abstention 0**

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR L'ASSISTANCE A L'EXPLOITATION DE LA STATION D'EPURATION ET DU POSTE DE RELEVEMENT**

La commune de Sury aux Bois confie à la société SAUR, le soin d'assurer pour son compte :

L'exploitation de la station d'épuration, les visites d'autocontrôle, les visites de maintenance préventive, les interventions de dépannage.

La convention prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023. Elle est conclue pour une durée de 1 an et pourra être reconduite par tacite reconduction par période d'un an dans la limite d'une durée totale de 04 ans sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

**Total forfait annuel..... 4 220,00 € H.T./an**

**Option : Désherbage des lits et faucardage**

**Forfait unitaire..... . 732,00 € H.T./u**

Le conseil municipal autorise madame le Maire a signé cette convention.

**Votants 12 Pour 12 Contre 0 Abstention 0**

**RESILIATION CONVENTION APPROLYS**

Le conseil municipal dans sa séance du 19 septembre 2014 avait voté une délibération pour une convention avec la centrale d'achat territoriale APPROLYS sous forme de groupement d'intérêt public (GIP). La commune ne se sert pas de cette centrale pour ses achats.

Le conseil municipal autorise madame le Maire à mettre fin à cette convention avec cette centrale d'achat à la date du 31 décembre 2023 et de ne plus payer la somme de 100.00 € de cotisation annuelle.

**Votants 12 Pour 12 Contre 0 Abstention 0**

## **DECISION MODIFICATIVE BUDGET ASSAINISSEMENT N°1**

### **Section de fonctionnement dépenses**

6288 Autres - 12.37 €

66111 Intérêts réglés à l'échéance + 12.37 €

**Votants 12 Pour 0 Contre 0 Abstention 0**

### **DELIBERATION TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE RENTREE 2023-2024.**

Madame le maire expose que, comme chaque année, il convient de fixer les tarifs de la cantine pour l'année scolaire 2023-2024. Elle rappelle les modalités de fixation du prix de la Restauration Scolaire (décret n° 2006-753 du 29 Juin 2006), à savoir :

- d'une part, les prix de la restauration scolaire fournie aux élèves des écoles maternelles, des écoles élémentaires, des collèges et des lycées de l'enseignement public sont fixés par la collectivité territoriale qui en a la charge (article 1),

- D'autre part, ces prix ne peuvent être supérieurs au coût par usager résultant des charges supportées au titre du service de restauration, après déduction des subventions de toute nature bénéficiant à ce service, et y compris lorsqu'une modulation est appliquée (article 2).

Madame le maire propose d'établir, à compter de la rentrée scolaire 2023-2024, les tarifs suivants :

Repas enfant	→ 4,50 € tarif général. (4,00 € avant)
Repas 3 <sup>ème</sup> enfant	→ 4 € à partir du 3 <sup>ème</sup> enfant d'une même famille. (3.50 € avant)
Repas adulte	→ 7.00 € (6.00 € avant)

Après discussion et échanges de vues, le conseil municipal décide d'adopter la proposition de Madame le maire.

**Votants 12 Pour 12 Contre 0 Abstention 0**

### **DELIBERATION TARIFS GITE 24 RUE DE LA MAIRIE**

La présente délibération vise à fixer les tarifs de l'utilisation du gîte du 24 rue de la mairie à compter du 01/10/2023.

#### Tarifs :

Nuitée 2 personnes : 50.00 €

Semaine 2 personnes : 250.00 €

(lits faits, charges et ménage inclus)

**Votants 12 Pour 12 Contre 0 Abstention 0**

### **VOIRIE**

Le curage des fossés arasement et accotement va se faire sur le chemin de la sauvageonne, la rue de la Croix Saint Jacques route de Chicamour, les travaux devront débuter fin septembre.

### **AFFAIRES DIVERSES**

Point budgétaire budget commune et assainissement et sur les bâtiments.

Ecole : la rentrée scolaire a eu l'ouverture de la 4<sup>ème</sup> classe et l'effectif des élèves est de 83.

Le Sury Infos est en cours de rédaction

Un nettoyage de la commune est prévu le samedi 07 octobre 2023 à 14h30 rendez-vous devant la mairie.

Un relevé des bornes incendie a été effectué sur la commune, ce qui a entraîné un désagrément sur les canalisations de l'eau, presque toutes les bornes sont redevenues avec un débit conforme.

Siaep : Le président fait part des différents tests qui ont été fait sur le réseau pour diagnostiquer la présence de CVM dans les canalisations, il n'y a aucunes traces de CVM sur le réseau, l'eau est conforme à la consommation.

Il y a de plus en plus de camping-car qui se stationnent le long du canal, de nombreux déchets se retrouvent dans le canal. Nous allons contacter le département et voir les solutions a envisager.

Enrobés à froid. : de l'enrobé à froid sera mis sur la voirie à l'automne pour boucher les trous.

Parcours de santé : Il doit être rappelé aux détenteurs de chiens de ramasser les excréments sur le parcours de santé

<b>HEBERT Françoise</b>		<b>VOILLOT Aurore</b>	
<b>MONDHER Annick</b>		<b>EL SARAQBY Adib</b>	
<b>QUONIAM Gilbert</b>		<b>SAOUT Maëlle</b>	
<b>BOULANGER Sophie</b>		<b>LEMERCIER Jacques</b>	
<b>DAVID Clément</b>		<b>PREVOST Sylvie</b>	
<b>NOLLET Nicolas</b>		<b>DESGRANGES Jean-Louis</b>	
<b>VOLETTE Jérôme</b>			